



Non connaissance de la succession de ma mère

Par **sozzo**, le **04/11/2012 à 18:15**

Bonjour,

Ma mère est décédée, enfant d'un premier mariage, je n'ai pas été avertie de la succession. Je n'ai pas le nom du notaire qui a été chargé de la succession. Mes demi frères et soeurs ont eu quelque chose en héritage.

Comment puis-je savoir le nom du notaire qui a été en charge de la succession.

Quels sont mes recours pour faire valoir mes droits?

Cordialement

Par **amajuris**, le **05/11/2012 à 11:14**

bjr,

un notaire n'est nécessaire pour traiter une succession qu'en présence de biens immobiliers et si l'actif de la succession est inférieur à 50000 € et selon certaines conditions la déclaration n'est pas nécessaire.

cdt

Par **vdebruck**, le **12/12/2012** à **16:15**

Bonjour,

J'ai également eu des soucis avec les enfants du premier mariage de mon père. Je suis tombée sur un site qui m'a beaucoup aidé. J'espère qu'il pourra vous apporter les réponses nécessaires. Bon courage!

<http://www.heritage-succession.com/billet-humeur-detournement-de-succession-dans-les-familles-recomposees.html>

Je pense que vous avez le droit de demander votre part puisque les enfants sont protégés par la loi.